

MÉMORANDUM

FEDITO | FEIAT | CLDB

Février 2014

Une Politique Drogues Bruxelloise ambitieuse se construit sur une application intégrée de Plan d'Actions et de Programmmations, promeut une offre renforcée de prévention, de réduction des risques, d'aide et de soins, dans un contexte législatif favorisant aide, soin et réinsertion des usagers de drogues.



FEIAT FÉDÉRATION DES EMPLOYEURS
DES INSTITUTIONS AMBULATOIRES
POUR TOXICOMANES



CONTEXTE

En vue des prochaines élections régionales, fédérales et européennes, la **Fédération Bruxelloise des Institutions pour Toxicomanes** (FEDITO BXL), la **Fédération des Employeurs des Institutions Ambulatoires pour Toxicomanes** (FEIAT) et la **Coordination Locale Drogues Bruxelles** (CLDB) désirent transmettre leurs recommandations aux mandataires politiques et administratifs.

La FEDITO BXL fédère 22 institutions actives dans l'information, la prévention, la réduction des risques, les soins et l'accompagnement relatifs aux consommations de substances psychoactives et aux addictions. La FEDITO BXL a pour missions de :

- Etre un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des médias ;
- Faire connaître et reconnaître la nécessité et l'existence de structures spécifiques toxicomanie ;
- Assurer aux membres des modalités de reconnaissance et de subsidiation rencontrant leurs besoins ;
- Assurer la coordination et la concertation entre ses membres et avec d'autres secteurs.

Les institutions membres sont : Addictions, Babel /L'Equipe, C.A.P.-I.T.I., DUNE, FARES, Infor-Drogues, Interstices C.H.U. Saint-Pierre, l'Ambulatoire-Forest, la M.A.S.S. de Bruxelles, la Trace, le Centre médical Enaden, le Pélican, le P.A.A. du CBPS, le Projet Lama, le R.A.T., le Réseau Hépatite C, l'Unité assuétudes, Modus Vivendi, Prospective Jeunesse, Transit et Univers Santé.

La FEIAT a pour but de représenter et défendre les intérêts des associations membres dans les matières traitées par les commissions paritaires des soins de santé et, pour d'autres matières, dans les limites d'un mandat les précisant.

En tant que réseau local drogues bruxellois, membre du Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine (FBPSU), **la CLDB** est tout à la fois un organe fédérateur et un lieu de concertation des intervenants communaux bruxellois actifs en matière de toxicomanie. Ses missions sont :

- Organisation de rencontres régulières entre services communaux (acteurs de terrain et fonctionnaires de prévention) ;
- Organisation de formations en matière de prévention et de réduction des risques au personnel communal ;
- Participation à la Plateforme des Coordinations Locales Drogues (PCLD) ;
- Organisation de colloques et d'évènements en lien avec l'actualité du secteur ;
- Elaboration d'avis et de recommandations politiques à l'intention des pouvoirs publics
- Réalisation de plans d'actions et de projets d'évaluations.

Ensemble, le secteur emploie environ 220 travailleurs ETP.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES : POUR UNE POLITIQUE DROGUES BRUXELLOISE AMBITIEUSE

Le secteur toxicomanie et ses membres veulent saisir l'occasion de la régionalisation de compétences, pour entamer l'application d'un projet ambitieux, en l'occurrence : la mise en place d'une **Politique Drogues Bruxelloise**, tel que recommandée par l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies pour les Etats-Membres et leurs entités fédérées.

Pour mettre en place ce projet, le secteur toxicomanie recommande :

- L'inscription de cette Politique Drogues Bruxelloise dans une Politique Sociale / Santé bruxelloise, permettant l'accès à l'aide et aux soins pour les plus précaires, y compris les personnes inscrites sur le territoire bruxellois, sans qu'elles ne jouissent de domiciliation ou de droit de séjour.
- La mise en œuvre, tout au long de la prochaine législature, d'un partenariat plein, entier et respectueux entre le prochain gouvernement, l'administration et les fédérations représentantes du secteur toxicomanie.
- La continuité de la reconnaissance de l'identité forte du secteur toxicomanie, spécifique aussi bien de par les problématiques auxquelles il s'adresse que par les réponses qu'il promet.
- La concrétisation de cette reconnaissance par une représentation forte du secteur, dans l'Organisme d'Intérêt Public bruxellois à venir.
- L'appui aux multiples articulations du secteur toxicomanie avec les secteurs connexes, tels que ceux des maisons médicales, de la santé mentale, de l'exclusion sociale, du logement, du carcéral, de l'enseignement, de la jeunesse, etc.
- La reconnaissance des stratégies de promotion de la santé comme étant au cœur d'une politique de prévention et de réduction des risques, permettant une adaptabilité des dispositifs qui soient en phase avec les besoins des publics.
- La mise en place d'une Politique Santé - Drogues dans les prisons bruxelloises, se basant sur les besoins réels, déployant les moyens nécessaires pour les rencontrer (réduction des risques, substitution, thérapie, ...), et effectivement appliquée par des acteurs de la santé et du secteur toxicomanie.

RECOMMANDATIONS PROGRAMMATIQUES : POUR UNE APPLICATION INTÉGRÉE ET ARTICULÉE DES DIAGNOSTICS ET PLANS D' ACTIONS

La mise en place d'une Politique Drogues Bruxelloise peut être aidée par différents plans d'actions et programmations, dont notamment la Programmation COCOF, le Plan VIH, le Plan bruxellois de Réduction des Risques, le Plan VHC en cours de rédaction, le Plan Alcool non entériné et les stratégies concertées de prévention et de réduction des risques en matière de drogues en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le secteur toxicomanie recommande **l'intégration et l'articulation de ces différents plans et programmation, leur renforcement par l'adjonction de Plans d'Actions complémentaires, et leur construction sur base de diagnostics poussés.**

Concrètement, Le secteur toxicomanie recommande :

- La reconnaissance du secteur spécialisé dans ses missions spécifiques et, par voie de conséquence, la mise à disposition de moyens de collecter, gérer et traiter les données liées à l'usage de drogues et aux addictions.
- L'articulation et l'intégration des différents Plans et des réponses qu'ils permettent, dans une Politique Drogues cohérente et globale.
- La mise en place effective du Plan Bruxellois de Réduction des Risques, en ce compris le refinancement et la reconnaissance de la réduction des risques comme mission à part entière dans les éventuels nouveaux décrets ou ordonnances la concernant.
- La mise en place effective du Plan VIH, en ce compris l'amélioration de l'accès au matériel de réduction des risques, le développement de lieux de consommation à moindres risques, et l'intégration de la réduction des risques dans des dispositifs d'aide et de soins.
- La publication et la mise en place effective du Plan VHC, en ce compris le renforcement des dispositifs de suivi psycho-social pour les (ex-)usagers de drogues et un accès aux nouvelles médications facilité d'un point de vue financier.

- La rédaction, la publication et la mise en place effective d'un Plan Alcool, en ce compris le financement de projets spécifiques d'accompagnements en ligne et en hospitalier.
- L'appui à un large diagnostic des besoins présents et à venir en Région de Bruxelles-Capitale, basé notamment sur l'Etude de Programmation des Services Ambulatoires COCOF et sur les indicateurs TDI et ADDIBRU.
- L'élargissement des collectes de données aux comportements à risques et aux prévalences VHC.
- La continuité de l'élaboration rapide de l'outil de collecte de données ADDIBRU 3.0, intégrant dès le 1^{er} janvier 2015 l'outil européen TDI 3.0 augmenté d'items définis par le secteur toxicomanie et favorisant une connaissance plus fine du public, de son suivi et de l'activité du secteur spécialisé.
- La construction effective d'une base de données modulatoire intégrant l'ADDIBRU 3.0.

RECOMMANDATIONS SECTORIELLES ET FINANCIÈRES : POUR UNE OFFRE DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION DES RISQUES, D'AIDE ET DE SOINS RENFORCÉE

Chaque dispositif du secteur toxicomanie s'avère crucial, en ce qu'il répond indubitablement à des besoins existants en Région de Bruxelles-Capitale. Pourtant, certains d'entre ces dispositifs connaissent une précarité structurelle. Plus largement, les dispositifs existants ne peuvent répondre à tous les besoins émergeant à Bruxelles.

Le secteur toxicomanie recommande la **consolidation et l'extension du réseau de prévention, d'aide et de soins spécialisé**.

Concrètement, Le secteur toxicomanie recommande :

- La clarification rapide des modalités pratiques de transfert de compétences et de financements lié à la 6^{ème} réforme de l'Etat, et celles liées aux possibles transferts de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la COCOF et de la COCOF vers la COCOM.
- La mutualisation entre entités fédérées du financement de projets s'étendant sur plusieurs régions.
- La juste répartition des moyens régionalisés du Fonds Assuétudes entre les secteurs toxicomanie bruxellois, flamand et wallon. A Bruxelles, ces moyens seront alloués en priorité aux projets actuellement financés par ce Fonds et ne jouissant pas d'alternative.
- La préservation des acquis du secteur et la continuité des décrets et conventions actuels, au moins jusqu'au 31 décembre 2015.
- La pleine concertation avec les fédérations représentantes du secteur pour la rédaction de nouveaux décrets, ordonnances ou conventions, prenant effet au plus tôt au 1^{er} janvier 2016 et se centrant autant sur l'usage de drogues légales et illégales, que sur les addictions avec ou sans substances.

- La définition et la reconnaissance du Bas Seuil, basées notamment sur les conventions INAMI en faisant état.
- L'appui à une définition durable des services, de leurs missions et de leurs projets, et le financement augmenté, indexé et à durée indéterminée des institutions agréées dans le cadre des nouveaux décrets ou ordonnances.
- La souplesse des cadres liés aux financements actuels et futurs, notamment par la prise en compte de la complexité de l'accompagnement d'un public largement précarisé et appelant à une multitude d'accompagnements et d'orientations.
- Le soutien aux pratiques de réinsertion sociale, par le financement et le développement de passerelles à partir du secteur toxicomanie.
- Le soutien aux démarches de prévention, par la reconnaissance des pratiques d'accompagnements méthodologiques des acteurs de terrain, et l'appui à la signature d'accords de coopération avec les différents secteurs concernés (enseignement, aide à la jeunesse, culture, PSE, etc).
- Le renforcement des stratégies et dispositifs d'aide et de soins financés par des subsides PSSP, au minimum par un refinancement et l'indexation de leurs subsides, voire par le recours à d'autres sources de financements, ce renforcement devant favoriser la continuité de leur inscription cruciale dans la réseau spécialisé.
- L'allocation de moyens issus des Plans de Cohésion Sociale, aux matières liées à l'usage de drogues légales et illégales.
- L'adoption de toute mesure de nature à maintenir l'attractivité du secteur pour les médecins généralistes et psychiatres, notamment par la révision de l'Arrêté Ministériel sur les critères de maintien de l'agrément en médecine générale, par le soutien à l'offre de formation développée par le secteur, et à la réintégration différenciée dans le système de garde.
- La consolidation des emplois ACS et le remboursement des surplus Maribel par les autorités subsidiantes présentes et à venir.
- Le financement des frais liés à l'ancienneté de tous les travailleurs quels que soient leur statut et leur pouvoir subsidiant.
- L'élargissement des frais de fonctionnement admissibles, en ce compris les intérêts bancaires pour emprunts de trésorerie.

RECOMMANDATIONS LÉGISLATIVES : POUR DES LOIS PERMETTANT LA PRÉVENTION, LA RÉDUCTION DES RISQUES, L'AIDE, LE SOIN ET LA RÉINSERTION DES USAGERS DE DROGUES

L'échec de la prohibition des drogues est de plus en plus patent, au fur et à mesure où des modèles alternatifs émergent, allant de la dépénalisation à la légalisation.

Le secteur toxicomanie recommande **la mise en place d'un cadre législatif réglementant les drogues et permettant la conduite de stratégies de prévention, d'aide, de soin et de réinsertion.**

Concrètement, Le secteur toxicomanie recommande :

- La réallocation des moyens des stratégies prohibitionnistes et pénales à l'égard des usagers de drogues, vers les stratégies de prévention, d'aide, de soins et de réinsertion.
- La réglementation du cannabis, prenant en compte les aspects étendus, récréatifs, voire médicaux de sa consommation, et l'existence de certains usages problématiques.
- La légalisation des pratiques de testing de drogues, que ce testing soit fixe et réalisé à l'intérieur de locaux spécifiquement déterminés, mobile et réalisé lors d'événements pertinents pour ces interventions, ou encore réalisé en lien avec un laboratoire identifié spécifiquement pour mener les analyses nécessaires.
- La légalisation de prescriptions de diacétylmorphine par les centres spécialisés pour toxicomanes.
- La légalisation de lieux de consommation à moindres risques, sous forme de salles de consommation ou de sites d'injections sécurisés.